

## **FAITS DIVERS-JUSTICE**

faits-dj.union@sonapresse.com

## Il tue son cousin à Akébé 2

G.R.M Libreville/Gabon

A trentaine environ, Loïck Alila, a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, mercredi, par le parquet pour meurtre présumé de son cousin Mathulange Evoua Mbongo (26 ans), agent de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs).

Selon un membre de la famille, les faits auraient eu lieu dans la nuit du 11 au 12 octobre, à Akébé 2, dans le 3e arrondissement de Libreville. Le suspect, chaque fois que sa grand-mère l'envoyait acheter des médicaments pour les soins de sa mère souffrant de cancer, profitait de l'occasion pour les surfac-

turer. Le surplus allant naturellement dans sa poche. Le jour du drame, Mathulange, qui habite aussi à Akébé 2, rend visite à sa tante malade et à sa grand-mère. Cette dernière lui présente, en l'absence de Loïck, des ordonnances et des reçus des pharmacies pour vérification. C'est ainsi qu'il découvre que le document est raturé. Ce qui attire l'attention de Mathulange. Lequel s'aperçoit que les médicaments achetés étaient surfacturés et le fait savoir aux

Quand Loïck rentre, il trouve Mathulange. Les deux cousins seraient alors allés prendre un verre dans un troquet toujours ouvert. "Sauf que Loïck aurait été informé par ses sœurs de ce que Mathulange préparerait un plan en vue de son emprisonnement, suite à la découverte de la supercherie. Alors qu'il n'en était rien", indique un autre témoin. Mais cela a suffi pour déclencher la colère de l'accusé. Une rixe éclate entre les deux cousins. Une bagarre s'ensuit au cours de laquelle Loïc se saisit d'une arme blanche pour le planter à son antagoniste. Une fois le forfait commis, il s'évanouit dans la nature. Laissant Mathulange grièvement blessé. Le malheureux succombe à son arrivée au CHU d'Owendo. Quant à l'agresseur, il s'est livré à la police le même jour. C'està-dire le 12 octobre.



Le jeune Mathulange Evoua Mbongo, ici de son vivant, aurait été tué par son cousin.

## Le renforcement du capital humain, un levier essentiel

Libreville/Gabon

E séminaire de formation des chefs des juridictions, des formations spécialisées, des chefs des greffes et des parquets a pris fin hier à l'École nationale de la magistrature (ENM), après deux jours de travail enrichissant.

Occasion pour le directeur général de l'ENM, Jean Désiré Ossaga Madjoue, de déclarer que cette formation est mise à profit pour présenter les réformes législatives intervenues dans l'organisation judiciaire du Gabon. Puis, de formuler le vœu que les enseignements reçus par les participants soient suffisamment vulgarisés dans leurs juridictions respectives et, surtout, qu'ils soient appliqués.

Pour sa part, le ministre de la Justice, Garde des sceaux, chargé des Droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a d'abord réitéré que le renforcement du capital humain constitue un levier essentiel. Puis indiqué que le présent séminaire de renforce-

ment des capacités marque l'attachement qu'elle a pour la maison Justice. Enfin, elle a adressé ce message aux magistrats: "Je tiens à vous rassurer combien je suis attentive à tout ce qui peut se faire au niveau de la justice, parce que c'est ma maison de cœur avant tout. Je serai toujours là pour vous, pour redorer le blason de la justice et je compte sur vous pour que nous puissions avancer ensemble. Je suis seulement allée porter votre parole, vos attentes et vos espérances plus haut, et j'espère que tous ensemble nous y arriverons. Tout ce que nous allons concevoir ensemble nous y arriverons ".

Organisé sous le thème "La nouvelle organisation judiciaire et le fonctionnement des juridictions ", ce séminaire avait pour sous-thèmes: la nouvelle organisation judiciaire, le fonctionnement des juridictions, l'application du droit Ohada par les juridictions nationales. C'est le premier d'un long programme de 50 autres prévus pour se dérouler d'octobre 2020 à juin 2021.

